

**REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE**

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
ARRONDISSEMENT D'EVRY
CANTON DE MENNECY

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
Du 13 SEPTEMBRE 2018**

**COMMUNE DE CHEVANNES
91750**



ORDRE DU JOUR

- 1- Nomination secrétaire de séance**
- 2- Approbation du compte rendu du 12 Avril 2018**
- 3- ORGANISATION ADMINISTRATIVE**
 - 3.1- Renouvellement convention CIG (examens laboratoire)**
 - 3.2- Renouvellement convention SACPA (gestion divagation animaux domestiques)**
 - 3.3- Prorogation contrat téléassistance (convention tripartite Département/Commune/Vitaris)**
 - 3.4- Transfert budget assainissement/SIARCE : Décision modificative des résultats reportés**
 - 3.5- SIREDOM : désignation délégué titulaire et suppléant**
 - 3.6- SIARCE : approbation sur l'adhésion de deux nouvelles communes**
 - 3.7- Rétrocession des voies cyclables à la commune par le Département**
- 4- ADMINISTRATION GENERALE**
 - 4.1- Subventions aux associations et coopératives scolaires**
 - 4.2- Tarifs communaux**
- 5- INFORMATIONS**
 - 5.1- Mise à jour des règlements scolaires et périscolaires**
 - 5.2- Charte des relations avec les associations – conventions de mise à disposition**
 - 5.3- Schéma départemental relatif aux gens du voyage**
 - 5.4- Levée de la réserve foncière du terrain Rue Guibout**
 - 5.5- Point boulangerie**

L'an deux mille DIX HUIT, le TREIZE SEPTEMBRE, à dix neuf heures zéro minutes, en MAIRIE DE CHEVANNES, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués individuellement par voie dématérialisée le 06 Avril 2018, conformément à l'article L 2121.10 modifié par la loi n°2004-809 du 13 Août 2004 du Code Général des Collectivités Territoriales, en session ORDINAIRE, sous la présidence de Jacques JOFFROY, Maire.

Étaient présents : Georges VALLET, Pascale AMIOT, Simone LAMOURET, Myriam FANGEAT, Thierry THOMAS, Guy LANGEVIN, Chafika DERFOUL, Sami BEN OUADA, Didier GEOFFROY, Alain PERRON, Max HORN.

Étaient absents excusés : Gaston LUCE-ANTOINETTE (pouvoir donné à Jacques JOFFROY), Sébastien LANNEAU (pouvoir donné à Georges VALLET), Cyrille BOULAY (pouvoir donné à Pascale AMIOT),

Étaient absentes : Laura COLOMINA, Virginie PIERRET

Date de convocation : 07/09/2018
Date d'affichage : 07/09/2018
Secrétaire de séance : Didier GEOFFROY

19 heures 08 ouverture de la séance

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire déclare que le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut donc valablement délibérer

1) Nomination du Secrétaire de Séance

Monsieur Didier GEOFFROY est nommé secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du 12 Avril 2018

Aucune observation particulière.

3) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

3.1- Renouvellement convention CIG (examens laboratoire)

Considérant la suspension et le non renouvellement des conventions de médecine par le Centre de Gestion dus aux départs non remplacés de plusieurs médecins, et afin d'assurer un suivi médical ou sanitaire des agents techniques susceptibles d'être soumis à des produits toxiques, la commune souhaite adhérer à un service d'examen de laboratoire réguliers (2 fois/an) en partenariat avec le Centre de Gestion.

Monsieur le Maire rappelle que le Centre de Gestion est aussi un point de soutien juridique pour les collectivités.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal DECIDE de renouveler à ce protocole d'intervention pour la réalisation d'examen de laboratoire et AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention à intervenir.

3.2- Renouvellement convention SACPA (gestion divagation animaux domestiques)

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal que pour toutes les communes la fourrière est une obligation légale. Il appartient aux maires selon le code rural d'empêcher la divagation des animaux errants.

Aux questions posées par Monsieur max HORN, voici les réponses apportées par la SACPA :

- Combien y a-t-il eu d'interventions sur notre secteur l'an dernier ? une seule intervention sur le territoire de Chevannes en 2017
- Qu'est ce qui se passe si la limite de capacité d'accueil est atteinte ? la capacité d'accueil est respectée et contrôlée chaque jour. Les animaux sont accueillis en fourrière durant un délai légal de 8 jours, passé ce délai et dans le cas où les animaux n'ont pas été restitués, ils seront proposés gratuitement à des refuges à proximité immédiate, et dans le cas où ceux-ci seraient saturés et afin d'éviter que les animaux soient conservés en dehors du délai réglementaire, nous proposerons les animaux à d'autres refuges partenaires du groupe SACPA.

Il est précisé que nous ne pouvons pas faire intervenir une fourrière sans signature d'une convention au préalable.

Monsieur le Maire présente le projet de renouvellement du contrat de prestations à échéance en octobre prochain avec le groupe SACPA qui propose une cotisation annuelle pour un montant de 1202.94€HT basé sur 0.687€HT/habitant

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, ACCEPTE la proposition de renouvellement du contrat de prestations avec le groupe SACPA et AUTORISE le Maire à signer tous les actes et pièces afférentes à l'exécution du contrat.

3.3- Prorogation contrat téléassistance (convention tripartite Département/Commune/Vitaris)

Le Département a décidé de prolonger la durée du marché de téléassistance jusqu'au 06 octobre 2018 suivi d'une période transitoire de 4 mois (délai butoir 4 février 2019) afin de permettre entre le titulaire actuel et le titulaire du futur marché.

A ce jour 16 personnes bénéficient du dispositif, l'abonnement de 6€ est pris en charge par le CCAS si le foyer est non imposable.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE la prorogation de la convention tripartite avec le Département, la Sté VITARIS et la commune de Chevannes ET AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

3.4- Transfert budget assainissement/SIARCE : Décision modificative des résultats reportés

Monsieur Georges VALLET explique que suite au transfert du budget assainissement au SIARCE, le procès-verbal de reprise des actifs et subventions pour clôturer l'exercice, a été établi en concertation quadripartite entre le SIARCE la commune, la Trésorerie de la commune et la Trésorerie du SIARCE.

Les comptes définitifs sont maintenant arrêtés par la Trésorerie. Il en ressort que, suite à la décision du Conseil municipal de reprendre les résultats du budget assainissement constatés au 31/12/2013, le report sur le budget communal s'établit en section d'investissement (reste à verser) 58.233,87€ et en section de fonctionnement (reste à percevoir) 25.617.07€.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE les résultats présentés et arrêtés qui seront inscrits au budget communal 2018.

3.5- SIREDOM : désignation délégué titulaire et suppléant

Monsieur le Maire explique que suite à la démission de Christine LABORIE, qui était déléguée titulaire au SIREDOM, il convient de désigner un délégué titulaire pour la remplacer.

Monsieur Didier GEOFFROY se porte candidat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, Monsieur Didier GEOFFROY est désigné délégué titulaire au SIREDOM. Il convient à présent, de désigner un délégué suppléant.

Monsieur Guy LANGEVIN se porte candidat.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, Monsieur Guy LANGEVIN est désigné délégué suppléant au SIREDOM.

3.6- SIARCE : approbation sur l'adhésion de deux nouvelles communes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que 2 nouvelles communes (La Ferté Alais et Marolles en Hurepoix) souhaitent adhérer au SIARCE. Il est précisé que les compétences du SIARCE sont l'Assainissement et les réseaux secs (électricité et gaz). De ce fait La Ferté Alais et marolles en Hurepoix souhaitent rejoindre le SIARCE au niveau des réseaux secs.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE les demandes d'adhésion des communes de La Ferté Alais et Marolles en Hurepoix et AUTORISE Monsieur le président du SIARCE à solliciter les préfetures de l'Essonne et Seine et Marne pour finaliser les adhésions.

3.7- Rétrocession des voies cyclables à la commune par le Département

Lors de la réalisation de la piste cyclable entre Chevannes et Champcueil, rue des Montcelets, le Département avait acquis de l'autre coté de la route, 2 parcelles de terrain. En fait la piste cyclable a été réalisée de l'autre coté de la route. En conséquence, ces parcelles sont restées inutilisées et le Département a décidé aujourd'hui, de les céder. La proposition de cession est préalablement adressée aux communes concernées.

Après en avoir délibéré, et considérant que la commune de Chevannes n'a pas d'usage pour ces parcelles, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal a décidé de décliner la proposition du Département. Madame DERFOUL demande si ces parcelles sont constructibles ? La réponse est négative, ce sont des terres agricoles, qui de plus, sont situées dans un « talweg » susceptibles d'être inondées par remontée de nappe, voire par ruissellement depuis le plateau de Mondeville.

4) ADMINISTRATION GENERALE

4.1- Subventions aux associations et coopératives scolaires

Dans le cadre du vote du budget primitif 2018, il a été inscrit un montant global de 7000€ de subventions pour les associations.

Monsieur Didier GEOFFROY énumère le détail alloué à chaque association qui a fourni tous les documents demandés et nécessaires au versement de la subvention annuelle.

Après délibération et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE le détail des subventions aux Associations inscrites au budget primitif 2018, comme ci-dessous :

NOM ASSOCIATION	MONTANT (€)
Foyer Rural de Chevannes	2200
Chevannes Patrimoine Environnement (CPE)	1500
AS Golf	200
Chevannes Tennis Club	750
Chevannes Tennis de Table	300
Jeunes Tout Terrain (JTT)	850
Les Amis de St Symphorien	400
AS Football	400

L'Abeille et ses secrets	150
Festi Chevannes	250
TOTAL	7000
Coopérative scolaire Le Centre	500
Coopérative scolaire La Plaine	500

4.2- Tarifs communaux

Madame AMIOT prend la parole et explique les tarifs présentés pour le **marché de Noël**, la Bourse aux Jouets, les sapins de Noël et le voyage communal 2019.

En ce qui concerne le marché de Noël, il est proposé les mêmes tarifs que l'année dernière à savoir :

- 10€ la table pour les chevannais
- 25€ la table pour les extérieurs
- 120€ pour les extérieurs avec un chiffre d'affaires > 50000€

Le contrôle du chiffre d'affaires s'effectue sur internet.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal, **APPROUVE** les tarifs présentés.

Pour les sapins de Noël, le prix est également identique à l'année précédente arrondi. Le pépiniériste ne livre qu'aux collectivités et comités.

Il est proposé les tarifs suivants :

- Epicéa de 0,80/1.00 m 6 €
- Nordmann de 1,00/1.25 m 8 €
- Nordmann de 1,25/1.50 m 17 €
- Nordmann de 1,50/1.75 m 21 €
- Nordmann de 1,75/2.50 m 26 €
- Nordmann de 2,00/2.50 m 29 €
- Nordmann de 2,50/3.00 m 35 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal **ACCEPTÉ** les tarifs proposés.

Pour la Bourse aux Jouets, il est proposé le tarif unique de 5€ la table. La Bourse aux Jouets est réservée aux chevannais et aux associations. Les recettes de la Bourse aux Jouets seront intégrées aux recettes du marché de Noël. Après délibération, par vote par 14 voix pour et 1 voix CONTRE, le Conseil municipal **APPROUVE** les tarifs présentés.

Enfin en ce qui concerne le voyage communal 2019 au Puy du Fou : Madame AMIOT présente le projet du voyage pour l'année prochaine, il est proposé une sortie au Puy du Fou, spectacle mondialement reconnu, sur un weekend entier (du vendredi soir au dimanche soir) et fixé du 05 au 07 juillet 2019.

Madame Pascale AMIOT présente les tarifs et les possibilités de paiement et il est précisé qu'à moins de 40 inscriptions, le voyage n'aura pas lieu.

Monsieur BEN OUADA craint que le choix de la date ne soit pas judicieux, juste en début des grandes vacances d'été.

Le prix comprend :

- Le transport en autocar au départ de la mairie
- L'hébergement en chambre d'hôtel avec salle de bains
- Le petit déjeuner
- L'entrée pour deux jours au Grand Parc
- Les taxes locales
- L'entrée à la Cinéscénie (avec la réservation de places dans les tribunes)
- Le repas du samedi soir, au restaurant, dans le Parc

Le prix ne comprend pas :

- Les boissons
- Les repas du samedi et dimanche midi

Tarif seul dans une chambre : 1 adulte 299€

Tarif pour deux dans une chambre : 2 adultes 464 € ou 1 adulte et un enfant* 447€

Tarif trois dans une chambre : trois adultes 630€ ou pour 2 adultes et un enfant* 613€ ou un adulte et deux enfants 596€

Tarif pour quatre dans une chambre : 4 adultes 792€ ou 2 adultes et deux enfants* 724€ ou 1 adulte et trois enfants 707€ ou trois adultes et 1enfant* 775€

*Tarif enfant de 5 à 13 ans inclus

Les chambres peuvent accueillir jusqu'à 4 personnes (enfants ou adultes) + un enfant – de 5ans

Pour les enfants de – de 5ans : un lit sera ajouté dans la chambre des parents / tarif car + repas+ le lit + les entrées sont gratuites = 60€

Monsieur BEN OUADA demande s'il y aura un décaissement direct de la commune entre les paiements des prestations et le règlement des familles ? Réponse : Non la participation de la commune est « néant » et si – de 40 inscriptions, le voyage n'a pas lieu car les tarifs proposés ont été calculés et négociés avec un minimum de 40 réservations. Et la plupart des prestations seront réglées « service fait » et les familles auront déjà réglé.

Après délibération, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE les modalités d'organisation du voyage et les tarifs proposés.

TARIFS SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

Monsieur LANGEVIN présente les tarifs scolaires et périscolaires applicables à compter du 1^{er} janvier 2019. Le tarif « étude » est revalorisé de façon substantielle et à hauteur de l'inflation, car le nombre d'enfants a été réduit.

Monsieur BEN OUADA demande si une comparaison avec les recettes antérieures avait été réalisée pour voir s'il y a une hausse significative des recettes du fait de cette augmentation des tarifs ? Non cette comparaison n'a pas été faite. Il est demandé si le tarif est correct avec l'ouverture de 3 classes d'étude ? Oui et cela permet un équilibre du budget.

Monsieur BEN OUADA demande l'explication sur les tarifs du CAM, pourquoi les tarifs « journée » en période vacances sont supérieurs à ceux en période scolaire ? Réponse : le CAM en période scolaire ouvre ses portes à 8h30 et en période de vacances à 8h00, ceci expliquant la petite différence du tarif.

Monsieur BEN OUADA informe que les parents auraient souhaité avoir un retour sur leurs demandes et observations sur les règlements. Madame AMIOT souligne que les évolutions des règlements ont été élaborées lors de réunions avec les parents d'élèves et que les documents ont été directement modifiés à l'issue de ces réunions.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal APPROUVE les tarifs proposés ci-dessous

RESTAURATION

	TARIFS COURAN	TARIFS P (Alimentai)
T1 < à 657	1,75 €	0,81 €
T2 < à 950	3,35 €	1,34 €
T3 < à 1 200	3,95 €	1,58 €
T4 > 1200 et extérieurs	4,60 €	1,84 €

GARDERIE DU MATIN

T1 < à 657	1,00 €
T2 < à 950	1,10 €
T3 < à 1 200	1,20 €
T4 > 1200 et extérieurs	1,40 €

GARDERIE DU SOIR
(Maternelles)

	TARIFS COURANT	TARIFS P (Alimentaire)
T1 < à 657	2,00 €	1,80 €
T2 < à 950	2,30 €	2,09 €
T3 < à 1 200	2,40 €	2,30 €
T4 > 1200 et extérieurs	2,60 €	2,50 €

GARDERIE DU SOIR
(Élémentaires, après l'étude)
18h05 à 18h45

Tarif unique	1,10 €
--------------	--------

ÉTUDE

Forfait mois	29,00 €
Forfait mois incomplet	20,00 €
Présence occasionnelle (par étude)	5,00 €

Centre d'Activités Municipal (C.A.M.)

Vacances scolaires

Centre d'Activités Municipal
Journée
8h00 – 18h45

CAM matin + Restauration + CAM après-midi

	TARIFS COURANT	TARIFS PA (Alimentaire)
T1 < à 657	8,70 €	8,35 €
T2 < à 950	18,00 €	13,68 €
T3 < à 1 200	21,50 €	18,28 €
T4 > 1200	24,50 €	21,81 €
Extérieurs	48,00 €	48,00 €

Mercredis

Garderie du matin
7h00 – 8h30

T1 < à 657	1,00 €
T2 < à 950	1,10 €
T3 < à 1 200	1,20 €
T4 > 1200 et extérieurs	1,40 €

<i>Centre d'Activités Municipal Matinée 8h30 – 13h30</i>
<i>CAM matin + Restauration</i>

	<i>TARIFS COURANT</i>	<i>TARIFS PA (Alimentaire)</i>
<i>T1 < à 657</i>	<i>5,20 €</i>	<i>4,21 €</i>
<i>T2 < à 950</i>	<i>9,45 €</i>	<i>9,17 €</i>
<i>T3 < à 1 200</i>	<i>11,35 €</i>	<i>10,78 €</i>
<i>T4 > 1200</i>	<i>13,60 €</i>	<i>12,38 €</i>
<i>Extérieurs</i>	<i>22,00 €</i>	<i>22,00 €</i>

<i>Centre d'Activités Municipal Journée 8h30 – 18h45</i>
<i>CAM matin + Restauration + CAM après-midi</i>

	<i>TARIFS COURANT</i>	<i>TARIFS PA (Alimentaire)</i>
<i>T1 < à 657</i>	<i>8,50 €</i>	<i>8,16 €</i>
<i>T2 < à 950</i>	<i>17,50 €</i>	<i>13,30 €</i>
<i>T3 < à 1 200</i>	<i>21,00 €</i>	<i>17,85 €</i>
<i>T4 > 1200</i>	<i>24,00 €</i>	<i>21,36 €</i>
<i>Extérieurs</i>	<i>46,00 €</i>	<i>46,00 €</i>

5) INFORMATIONS

5.1- Mise à jour des règlements scolaires et périscolaires

Monsieur le Maire informe que les règlements ont été mis à jour en concertation tripartite (parents d'élèves – enseignants- élus). Ils sont consultables et téléchargeables sur le site internet de la commune.

5.2- Charte des relations avec les associations – conventions de mise à disposition

Monsieur VALLET explique que la commune a rédigé et va mettre en place une charte avec les associations qui sera la base de règles de bonne conduite et de sécurité entre ces 2 entités. Chaque association va disposer d'une convention écrite annuelle pour l'utilisation récurrente des locaux qui lui sont mis à disposition par la commune.

5.3- Schéma Départemental relatif aux gens du voyage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département a annulé et refait complètement le schéma départemental relatif aux gens du voyage. Celui-ci est appelé à évoluer, il est consultable en mairie.

5.4- Levée de la réserve foncière du terrain Rue Guibout

La commune souhaite lever son droit de préemption sur le terrain situé à l'angle de la rue Guibout/rue St Martin, le propriétaire a manifesté son intention de vendre le terrain. Toutefois la commune n'a pas de projet relatif à ce terrain et Monsieur le Maire propose donc de lever la réserve foncière.

Il est précisé également que s'il devait y avoir une construction optimisée sur le terrain, des conditions strictes seront imposées. C'est un quartier qui présente des risques au niveau de la circulation routière.

Monsieur BEN OUADA demande si nous avons connaissance du prix de vente envisagé ? Réponse : non nous ne connaissons pas le prix de vente.

5.5- Point boulangerie

Monsieur le Maire informe qu'Evelyne qui tenait le dépôt de pain est aujourd'hui à la retraite. La boulangerie de Champcueil livre déjà le restaurant scolaire et propose d'installer un distributeur à pain où les produits (pain frais + viennoiseries) restent sous température contrôlée. L'appareil est relié à une application qui informe le boulanger des besoins en réapprovisionnement. Il sera installé juste devant la mairie début octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30.